

Déclaration de politique environnementale

« *L'environnement, notre seconde nature* »

La gestion de l'environnement pratiquée par SARREL depuis de nombreuses années lui permet de réduire ses impacts sur l'environnement. La mise en œuvre de notre politique environnementale permet de minimiser les nuisances que peuvent créer nos activités.

Dans cet esprit, le personnel de SARREL doit être acteur du Système de Management Environnemental (SME) en prenant en compte les procédures et instructions de travail, en intervenant rapidement dès qu'il constate une non-conformité et en proposant des améliorations liées à l'environnement.

SARREL à travers l'ensemble de son personnel veille à :

- contrôler scrupuleusement les flux entrants (produits chimiques, eau, énergie),
- réduire significativement les rejets aqueux et atmosphériques,
- diminuer sa production de déchets et chercher à les valoriser,
- veiller à ce que l'ensemble des stockages respecte les meilleures conditions d'identification, de sécurité et de propreté,
- limiter le risque incendie grâce à des formations spécifiques,
- utiliser ou spécifier des matériaux recyclables ou valorisables dans le développement de ses procédés de traitement et de ses produits, chaque fois que l'état des connaissances le permet,
- renoncer à utiliser des produits ou substances interdites,
- prévenir toute pollution liée à ses activités,
- s'assurer que les procédés d'application de revêtements ou de traitements de surfaces respectent les législations et les réglementations en vigueur, et qu'ils n'ont pas d'impact significatif sur le milieu extérieur,
- communiquer à l'extérieur, clients ou administrations, tous les informations liées à son Système de Management Environnemental,
- vérifier que ses fournisseurs partagent des préoccupations équivalentes aux siennes en matière d'environnement,
- veiller à ce que ses systèmes de management, de l'Environnement et de la Qualité, soient complémentaires et en parfaite cohérence.

Ces engagements d'amélioration continue visent à satisfaire équitablement les besoins relatifs à l'environnement et à la pérennité de SARREL ainsi que de ses emplois.

Nous devons montrer et prouver que la Qualité, la Sécurité et l'Environnement sont des préoccupations permanentes de SARREL.



B. BARBOTIN
Directeur Général